

## Assistance humanitaire

# Birou s'appuie sur la société civile

● Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a tenu en fin de semaine dernière un séminaire autour du thème de l'assistance humanitaire. L'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du chantier et des projets du ministère à ce niveau.

Anis Birou met le cap sur l'assistance humanitaire. Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a tenu en fin de semaine dernière, en collaboration avec la délégation interministérielle aux droits de l'homme et le Conseil national des droits de l'homme, un séminaire sous le thème : «*assistance humanitaire au profit des migrants au Maroc : quel dispositif de lutte contre la vulnérabilité ?*». La nouvelle politique migratoire qui entend viser différents types de groupes sociaux et de migrants par ses programmes, semble en tout cas accorder une place de choix à la dimension assistance humanitaire. De l'avis même du ministre «*la nouvelle politique migratoire ne peut se déployer dans toute son ampleur et acquérir toute sa signification qu'en intégrant la dimension humanitaire*», souligne Anis Birou. À ce niveau, le département des MRE et des affaires de la migration a entrepris plusieurs actions, actuellement en cours de déploiement. À

commencer par l'instauration d'une stratégie nationale de l'immigration et de l'asile. Une stratégie actuellement en cours de finalisation en collaboration avec tous les acteurs concernés. Le ministère a également entrepris un chantier de mise à niveau juridique en phase de débat public et bientôt de validation par les instances législatives. Une commission nationale de recours a, en outre, été instituée pour accomplir sa mission dans le cadre de l'opération de régularisation des migrants en situation administrative irrégulière. À ce titre, le ministre assure que les services concernés travaillent à un rythme soutenu en vue d'achever dans les meilleurs délais l'instruction de toutes les demandes d'asile déposées. Le ministre affirme que de nombreux programmes de soutien à l'intégration des migrants ont été signés ou sont en voie de l'être avec les départements concernés pour l'amélioration des conditions de vie et des capacités d'intégration socio-économiques et socioculturelles des migrants, en leur garantissant



l'accès aux droits fondamentaux et services de base. Sans oublier les programmes de soutien aux associations œuvrant au service des migrants pour le renforcement de leurs capacités humaines et matérielles. Le département d'Anis Birou assure travailler sur l'amélioration des capacités décisionnelles, des moyens opérationnels et de coordination effective aux programmes d'assistance humanitaire directe destinée aux migrants en situation de précarité extrême. Une démarche qui se veut interactive, intégrée et participative. Pour le ministère, l'acteur associatif civil doit être

la tête de pont dans ce dispositif, de par sa capacité de mobilisation et de proximité avec les populations migrantes vulnérables et la souplesse de ses outils. «*Le Croissant rouge marocain avec son expertise en la matière, son réseau international et sa couverture territoriale, constitue un pôle de compétences au rôle pivot dans ce programme*», affirme Birou. Pour tracer une feuille de route de la politique d'aide humanitaire, Anis Birou recommande d'ajuster la dynamique d'assistance humanitaire orientée vers les migrants vulnérables à un plan d'urgence afin de répondre rationnellement et efficacement aux besoins immédiats des populations à risque. Le ministre défend à ce titre le lancement rapide d'une campagne pour mobiliser les associations marocaines œuvrant auprès des populations vulnérables, les sensibiliser sur les besoins et droits des migrants et renforcer leur capacité d'assistance aux groupes les plus vulnérables. L'une des pistes à l'étude consiste à programmer des rencontres régionales élargies avec un ciblage des réseaux. Le département recommande en outre une mobilisation des départements publics du pôle social afin qu'ils s'impliquent davantage et qu'ils intègrent la composante migration et assistance aux groupes vulnérables dans leurs programmes et plans d'actions. Enfin, un programme d'identification des populations vulnérables et de celles à risque, leurs caractéristiques, leur mobilité et les modes d'aide adaptés à leurs besoins est également préconisé.